

2023/0095

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 28 DEC. 2023

ID : 059-215900358-20231228-20231228_D0084-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois décembre, à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 14

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. PETIT. CHATELAIN. WERY.
JOSSET. RAVIDAT. ASCONE

Mmes MERCIER. WAUCHER. CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : Mme PREVOST (BLANDO) à M. BADIDI.
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : Mme DELBRUYERE (STALLA) et M. CHRETIEN.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : VENTE D'UN MATERIEL INFORMATIQUE MAC BOOK.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la signature du contrat de location du serveur informatique, souscrit auprès de l'entreprise Toshiba le 21 juin 2018 pour une durée de 63 mois, un mac book avait été livré mais ne faisait pas partie du matériel destiné à la commune et aucun bordereau de livraison n'avait été transmis à la commune faisant apparaître ce mac book.

L'informaticien, qui a installé le nouveau serveur, est intéressé par l'acquisition du mac book pour un montant de 220,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la vente de ce mac book pour un montant de 220,00 euros.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession de ce matériel informatique.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 27 DEC. 2023

Le Maire,

